

Tubize, le 08/06/2011

Objet : Inondations des 13 et 14 novembre 2010, effets catastrophiques des débordements du canal et de la Senne entre Clabecq/Tubize et Molenbeek

A l'attention de **Monsieur Benoit Lutgen**
Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité,
de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine
Chaussée de Louvain n° 2
5000 Namur

Monsieur le Ministre,

Je souhaite rappeler que les débordements successifs du canal et de la Senne lors des inondations des 13 et 14 novembre 2010, ont laissé dans le désarroi le plus profond un très grand nombre de nos concitoyens qu'ils soient Wallons ou Flamands

Plus grave, ceux-ci vivent dans la crainte du lendemain ce qui vous en conviendrez est une situation intenable, nous nous devons donc de faire une analyse des risques, en trouver les causes, trouver les solutions, élaborer un plan global de prévention, libérer les budgets nécessaires et passer dans les plus brefs délais à la phase de réalisation pour que cessent une fois pour toutes ces inondations

Dans mon courrier du 19/05/2011 je vous soumettais entre autres, les résultats de mes investigations concernant les débordements successifs du canal entre Ronquières et Lembeek, et plus particulièrement les dégâts importants occasionnés aux habitations par des débordements à Virginal et à hauteur du dernier bassin du Vraimont à Clabecq, (côté Lembeek) je souhaite aujourd'hui vous soumettre le résultat de mes investigations concernant les débordements successifs du canal entre Clabecq et Molenbeek.

Clabecq (après les bassins du Vraimont):

Acte 1 : Suite aux rejets torrentiels de la Samme, du Hain, (photo 1) et du débordement de la Sennette dans le canal, celui-ci déborde violemment, d'un coté vers l'arrière du zoning Fabelta et vers le centre de Tubize, de l'autre vers des dizaines d'habitations de la rue des Déportés. (voir photo 2)

Proposition de prévention :

- Rehausser à cet endroit les berges des deux côtés du canal. (comme à Lot – voir photos 24-25)

Acte 2 : A hauteur de la cheminée de Tubize Plastic la Senne en régime torrentiel reçoit la Sennette elle-même en régime torrentiel. (voir photos 2-3)

Il est à noter qu'à cette confluence et au plus haut de la crue la Sennette avait un débit de 41,7 m³/S et la Senne un débit de 84,9m³/S (source : rapporten Wasgebeurtenissen 11 – 16 november 2010 - p.39) soit un débit total à cet endroit de + ou – 126 m³/S, nous nous trouvons à cet endroit à + ou – 500 m du Brabant Flamand.

Bief Lembeek / Hal :

Acte 3 : Au plus haut de la crue l'écluse de Lembeek est en situation de débordement, (voir photos 4-6) et la Senne provoque des inondations importantes dans le village de Lembeek. (voir photo 4)

Acte 4 : A hauteur de la vanne de Lembeek, la Senne en régime torrentiel déborde par le déversoir dans le canal. (photos 7 - 9) Le débit admis par la vanne à segments étant de 44 m³/S (réf : travail de fin d'étude de M. Pierre Dupong - p.50) on peut donc évaluer le débit d'évacuation de la Senne vers le canal à + ou - 82 m³/S. (photo 9)

Acte 5 : Le canal déborde dans la Senne à hauteur de la société Denayer à Hal. (photos 10-11-12-13)

Acte 6 : Le canal déborde dans la Senne en passant par la L.Thevenetlaan à Hal. (photo 14)
De très nombreuses habitations ont été sinistrées par ce débordement.

Acte 7 : Au plus haut de la crue l'écluse de Hal est en situation de débordement. (voir photos 20-21)
Le canal déborde dans la Senne avant l'écluse de Hal et s'écoule par la Slingerweg vers le centre. (photo 18). De très nombreuses habitations ont été sinistrées par ce débordement.

Bief Hal/Lot :

Acte 8 : Le canal déborde en amont de l'écluse de Lot, l'eau du canal se dirigeant vers les habitations situées en contrebas de Lot. (voir photos 23 - 27)

Au plus haut de la crue l'écluse de Lot est en situation de débordement. (voir photo 29)

Il est à signaler que les responsables ont fait diligence pour relever la digue à l'endroit du débordement. Cette nouvelle digue surélevée protégera à l'avenir les habitations riveraines de Lot des débordement du canal. (photos 24 -25)

Bief Lot/Ruisbroek :

Acte 9 : Le canal déborde également à Lot par ce bief à hauteur de la Stationstraat située en aval de l'écluse. (voir photo 29) De très nombreuses habitations ont été sinistrées par ce débordement.

Acte 10 : Le canal déborde à hauteur du Moulin de Ruisbroek (+ ou - 250 m de l'écluse) causant de très importants dégâts à de très nombreuses habitations. (voir photos 32 - 33)

Au plus haut de la crue l'écluse de Ruisbroek est en situation de débordement. (voir photo 35)

Bief Ruisbroek/Anderlecht :

D'après mes informations l'eau a atteint le chemin de halage, mais heureusement aucune situation de débordement vers des habitations n'a, à ma connaissance, été signalée dans ce bief.

Bief Anderlecht Molenbeek :

D'après mes informations l'eau a atteint le chemin de halage, mais heureusement aucune situation de débordement vers des habitations n'a à ma connaissance été signalée dans ce bief. (voir photos 37 -38 -39)

Ecluse de Molenbeek :

Cette écluse a subi de très sérieux débordements. (voir photos 41 - 42 -43)

Vous pouvez constater :

- A la photo 41 que l'eau atteint les armoires électriques.
- Que la hauteur des murs du canal permet un écoulement des eaux très important. (photos 44 - 45)

Constations : (et à ma connaissance) :

- plus aucun débordement du canal n'a été constaté après l'écluse de Molenbeek
- l'écluse de Zemst située (+ ou - 15 km de Molenbeek) n'a connu aucun problème les 13 et 14 novembre 2010.
- cette zone de + ou - 15 km représente un réceptacle d'eau très important.
- plus aucun débordement du canal n'a été constaté après l'écluse de Zemst.

Questions :

- En cas de fortes pluies et de prévision de débordement du canal, ne faudrait-il pas faire stopper la navigation afin de faire baisser le niveau d'eau du canal ?
- La communication et la coordination entre les voies hydrauliques Wallonnes, Flamandes et Bruxelloises est-elle optimum ?
- Quels sont les instruments de communication entre éclusiers en période de crise ?
- Quels sont les instruments de contrôle des niveaux d'eau, dans les différents biefs entre Ronquières et Zemst ?
- Utilise-t-on dans les trois régions les mêmes instruments de contrôle et les mêmes critères ?
- Ces instruments de contrôle des niveaux d'eau, dans les différents biefs entre Ronquières et Zemst sont-ils accessibles simultanément en période de crise par les différents gestionnaires des voies hydrauliques ?
- En période de crise, la gestion du canal entre Ronquières et l'Escaut ne devrait-elle pas être dirigée par une seule cellule œuvrant dans l'intérêt général ?
- Ne faudrait-il pas adapter le by-pass des différentes écluses pour que l'eau puisse plus rapidement s'écouler vers la mer ?
- Y a-t-il eu un problème technique, suite au débordement à l'écluse de Molenbeek ?

Demande :

Je suggère que vous preniez contact avec votre collègue de la région Flamande pour étudier la possibilité d'ouvrir de façon calculée la Vanne de la Senne à Lembeek.

En effet je constate :

- que les communes de Rebecq, Tubize et Lembeek n'ont pas été épargnées par les débordements de la Senne.
- que la Senne n'a, à ma connaissance causé aucun dégât (aux habitations) après la vanne de Lembeek.
- que l'eau du canal est retournée dans la Senne à hauteur de la société Denayer, (photo 11) par la L. Thevenetlaan, (photo 14) et avant l'écluse de Hal (photo 18)
- que la Senne à ces endroits a pu sans problème recevoir le débordement d'eau du canal.
- que le canal a débordé vers de nombreuses habitations en aval de la vanne de Lembeek à Hal, Lot et Ruisbroek.

Vous conviendrez, Monsieur le Ministre, que la Vanne de Lembeek est le seul endroit où l'on peut régler en période de crise, l'équilibre entre le niveau d'eau de la Senne et du canal, lors des inondations de novembre 2010, un juste équilibre de la vanne aurait pu être trouvé.

Ce juste équilibre aurait diminué le niveau des inondations à Rebecq, Tubize et Lembeek et diminué les effets des débordements du canal à Hal, Lot et Lembeek.

Je me permets de rappeler que lors de son audition à la commission inondation du Parlement Wallon (07/04/2011), Mme Cors déclarait entre autres :

-«Il est maintenant reconnu que l'ampleur des phénomènes et leur fréquence vont aller en s'aggravant. C'est une donnée avec laquelle on doit composer. Même en l'absence des inondations importantes que nous avons connues dernièrement, c'est une préoccupation d'adaptation aux changements climatiques. Dans ce cadre-là, cela a tout son sens de se préoccuper aujourd'hui de ces inondations. Je me base ici sur le rapport Etat de l'environnement wallon 2008. Ce sont des points d'attention qui ne sont pas neufs. Cela fait plus de trois ans qu'il est reconnu que cette question de vulnérabilité en zone inondable reste un point d'attention important. Sur le graphique projeté, vous voyez à quel point la fréquence des inondations en Europe est croissante. Les événements d'inondation sur les 15 dernières années est croissante. C'est une donnée importante. Non seulement la question du nombre, mais aussi les dégâts occasionnés aux biens et personnes. Cette vulnérabilité est liée à toutes les activités humaines qui se trouvent dans les zones inondées. Ici, on parle d'inondations par débordement de cours d'eau. C'est tout aussi valable pour les inondations par concentration de ruissèlement..... »

Je me permets de rappeler que lors de son audition à la commission inondation du Parlement Wallon (07/04/2011), Mr. Fayt déclarait entre autres :

«Ce qu'il y a eu, c'est une situation exceptionnelle, mais trois fois de suite dans un même village, même quatre fois parce qu'on oublie de dire que le 13 et le 14 janvier, Tubize et Rebecq ont encore été inondés. Il y a donc quand même quelque chose qu'il faut faire et qu'il faut avancer. On ne peut plus continuer comme ça. Il faut avancer dans les grandes réalisations qui vont être retenues.... Vous savez, en 2002, quand on a lancé le contrat de rivière, on parlait déjà de la zone de rétention de Steenkerque, c'était une priorité. On est maintenant en 2011 on nous dit : ça va être fait en 2012..... »

Je suis parfaitement d'accord avec Mr. Fayt, ce que les citoyens demandent ce sont des mesures de préventions concrètes et visibles et pas de vaines promesses

Je terminerai en attirant votre attention sur le fait, qu'il est important, tant sur le plan social, que sur le plan humain de démontrer aux sinistrés, que les pouvoirs publics sont capables de les protéger en prenant rapidement les mesures de préventions qui s'imposent, ces réalisations sont de nature à leur rendre un peu de tranquillité.

En effet, je constate qu'à Lot, des travaux simples et efficaces (photos 24 - 25) ont été réalisés rapidement (la végétation recouvre déjà la nouvelle digue) par les autorités responsables pour protéger les habitations.

Nous pourrions faire comme eux, en construisant par exemple après les bassins du Vraimont, deux digues de part et d'autre du canal.

Ces digues protégeraient d'un côté, les habitations de la rue des Déportés et de l'autre, le zoning Fabelta, et les habitations du centre de Tubize.

Continuant mes investigations, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

En espérant une réponse de votre part, je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les meilleures.



Jean-Pierre Fumière
jpfumiere@msn.com
Tel : 02/355.41.96

Copies adressées à Mr. Rudy Demotte, Ministre-Président, Mme Hilde Crevits, Ministre, Mme Brigitte Grouwels, Ministre, Mr. Philippe Henry, Ministre, Mr. Paul Furlan, Ministre, Mme Marie-José Laloy, Gouverneur de la Province du Brabant Wallon, Mr. Lodewijk De Witte, Gouverneur Vlaams-Brabant, Mr. Raymond Langendries, Bourgmestre de Tubize, Mr. Alain Trussart, Député Provincial, Mr. Paul Dewil, Directeur SPW / DGO2, Mr. Jean Lecomte, SPW / DGO3, Contrat de rivière Senne, Coordination Senne, Mr. Christian De Brabanter et Guy Jadin «SOS inondation Tubize » et aux citoyens.